

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2018

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 27 juillet 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-huit, le 27 Juillet, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Nicolas CHANUSSOT, Christine PERREAUT, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY et Sandra LANNEAU

Était excusé : David INSELIN

Était absent : Benoît MISS

Pouvoir : David INSELIN à Jean-Michel FROMONT

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint. Il demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : « sollicitation de subvention complémentaire et de primes aux économies d'énergie » qui sera traité au point N° 9. À l'unanimité, le conseil accepte le point supplémentaire.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2018 à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne CHANUSSOT

3. Délibération portant délégation au Maire : délibération N° 29

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes, il est nécessaire d'organiser une mise en concurrence des entreprises candidates afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Aussi, à l'unanimité, le conseil donne délégation au Maire pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

4. Validation de l'Avant- Projet Définitif de rénovation de la salle des fêtes : délibération N°30

Le Maire informe le conseil qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire au stade de l'avant-projet définitif pour valider le coût prévisionnel de l'ouvrage et fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. À l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer l'avenant avec l'ATD71.

5. Adhésion au GIP e-bourgogne : délibération N° 31

Afin de publier les annonces relatives au marché de la salle des fêtes, il est nécessaire d'adhérer à une plateforme de services numériques. Le Maire propose d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne franche-comté. À l'unanimité, le conseil approuve l'adhésion à e-bourgogne.

6. Projet Agri Métha Bresse : délibération N° 32

Le Maire expose au conseil que la SAS AGRIMETHABRESSE, domiciliée Le Petit Cerisier à Simard, a sollicité l'enregistrement d'une installation de méthanisation et de combustion sur le territoire de la commune de Simard.

Il rappelle que la commune est impactée par le plan d'épandage et que les responsables de ce projet ont exposé en détail leur projet au cours de la réunion de conseil municipal du 15 Mai 2018.

Conformément aux dispositions contenues dans le code de l'environnement, livre V, titre 1er, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande a été soumise, dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, à une consultation du public du lundi 11 juin au 9 juillet inclus à la mairie de Simard.

Par 7 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal approuve l'installation de la SAS AGRIMETHABRESSE sur le territoire de la commune.

7. Décision modificative budgétaire : délibération N° 33

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour pouvoir régler deux dépenses non budgétées :

- Une facture du Sydesl pour des travaux d'enfouissement datant de 2015 pour un montant de 5465€
- L'admission en non-valeur demandée par la trésorerie pour un montant de 6142€

À l'unanimité, le conseil approuve la décision modificative.

8. Admission en non-valeur : délibération N° 34

Le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la trésorerie détaillant les sommes devenues irrécouvrables pour un montant total de 6 141.55€ pour les exercices 2013 à 2017. Ces sommes correspondent à des loyers impayés des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'admission en non-valeur.

9. Sollicitation de subvention complémentaire et de primes aux économies d'énergies : délibération N° 35

L'Agence Technique Départemental 71 a fait part au Maire de la possibilité de solliciter, en complément des subventions déjà demandées, des subventions complémentaires ainsi que des primes aux économies d'énergie dans le cadre du programme européen FEADER-LEADER.

À l'unanimité, le conseil autorise le Maire à demander les subventions et primes complémentaires.

10. Présentation du RPQS du SPANC

Le Maire présente le Rapport annuel 2017 du service public d'Assainissement Non Collectif. Il rappelle que ce service est géré par le SICED Bresse Nord pour le compte de 46 communes et 30 000 habitants. Il précise que la commune adhère à ce service depuis 1981.

11. Initialisation du Répertoire Électoral Unique au 1^{er} janvier 2019

Un nouveau dispositif nommé Répertoire Electoral Unique (REU) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Le Maire fait part au conseil des nouvelles dispositions relatives à la tenue du fichier électoral prévues par ce dispositif :

- Gestion du répertoire électoral par l'INSEE,
- Révision des listes électorales tout au long de l'année et non plus une fois par an,
- Transfert au Maire de la compétence des décisions d'inscription et de radiation (et non plus par la commission administrative), à l'exception des inscriptions et radiations d'office enregistrées par l'INSEE,

- Les « commissions administratives » sont remplacées par les « commissions de contrôle »,
- Possibilité de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent chaque scrutin, et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente.

12. Questions diverses

- Rappel des règles de vente au déballage suite à la réception du mail de la Préfecture. Point sur les problématiques de stationnement et de circulation lors des brocantes du Château. Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, et de ses responsabilités ne pourra plus tolérer cette situation sans engagement formel des organisateurs.
- Point sur l'accueil des scouts à la salle des fêtes. Malgré des dégâts très mineurs, le Maire s'engage à plus de vigilance, tout en refusant d'exclure d'office les demandes à venir. Une demande d'indemnisation de 50€ a été déposée auprès de leur association.
- La Mairie sera fermée du mardi 13 août au mardi 21 août inclus.
- La pose des barrières est terminée : le Maire remercie vivement les bénévoles pour leur aide. Il restera à poser les barrières autour du monument.
- Le Maire a reçu la sénatrice Marie MERCIER. Ils ont échangé sur les problématiques rencontrées par les maires ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire

Jean-Michel FROMONT

